



Revue des missions + réforme territoriale :  
Eléments de calendrier  
Réunion du vendredi 13 mars 2015 (AM)

Présidée par Annaïck Laurent (SG), Yves Calvez (DGT), Claire Decreux (DGEFP), Véronique Bardin (DGP), Hélène Furnon-Petrescu (DARES -sous directrice actions régionales-diffusion-moyens), Eliane Galleri (DRH)

---

## INTRODUCTION

- REVUE DES MISSIONS : deux items
- 1) missions à transférer ?
- 2) Peut-on abandonner des missions ?

Avril 2015 : une feuille de route ministérielle\* sera produite sur un projet à 3 ans pour chaque ministère, avec la stratégie de modernisation des ministères, les projets dans les cartons.

Trois thèmes qui impactent le ministère du travail :

- ⇒ Expertises et études (DARES)
- ⇒ Développement de l'emploi et de la dimension économique (partenariat) (DGEFP)
- ⇒ Vague de simplification : vis à vis des particuliers et des entreprises

\*La feuille de route ministérielle « travail » sera soumise pour avis au CTM.

Le SGMAP - T. Mandon - a reçu suite aux consultations locales : 600 propositions.  
Le SGMAP a procédé à une extraction de 60 d'entre elles.

- Contrôles (DGT/DGEFP) (mutualisation des contrôles ?)
- emploi/économie
- simplification administrative

- ⇒. Sur l'expertise : "renforcer les capacités d'analyse » (DARES / SEPES/SESE)
- ⇒. Chapitre emploi : créer des synergies
- ⇒.Chapitre sur les contrôles exercés par l'Etat vis à vis des entreprises : (mutualisation des contrôles ?)

### 1 - Expertises et études (DARES)

Dans l'ensemble des ministères, les expertises et études sont des secteurs à renforcer.  
Orientation confirmée, par les consultations locales avec l'ensemble des services publics – région-collectivités territoriales - partenaires.

- Quid des coordinations entre les réseaux ? Vision différente selon les réseaux...
- Vitalité des services : SEPES ou CESE ? Avec quel effectif ?

La demande qui émerge fortement est de :

- Préserver et renforcer les services de l'Etat sur ce domaine : la garantie de la neutralité de l'expertise faite par l'Etat est reconnue à tous les niveaux.

Elle vient en appui à la conduite et mise en œuvre des politiques publiques, dont les politiques de l'emploi et développement économique au niveau national.

Le développement d'un travail entre les pôles au sein des DIRECCTE est à renforcer\*.

(\*Bercy a déjà réuni ses services sur l'ensemble des thèmes dont ceux concernant les DIRECCTE (pôle C) et n'a pas souhaité participer à cette réunion....)

Fait partie d'une des 4 missions : **Etat expert**, un besoin d'expertise pour pouvoir discuter dans les consultations locales avec **la mise en place des 7 nouvelles grandes régions**.

Intervention : la question de l'évaluation des politiques publiques mises en place dans les régions est posée, l'impact réel sur l'emploi, des politiques mises en œuvre territorialement, mais on ne sait pas quel est le retour réel sur l'emploi.

Dares : cela relève au plan national de différents processus locaux, et sont plutôt vu au niveau de l'IGAS (analyse territoriale)

Travail sur ces sujets dans la feuille de route :

- gouvernance et gestion du FSE (simplification ?)
- création d'entreprise
- certification

- renforcer des compétences des agents des SEPES/CESE, sans moyen humain supplémentaire, mais en redéploiement localement....

La formation des agents des SEPES, avec des formations spécifiques après une évaluation des attentes des agents ;

- avant le montage de formations spécifiques, une remise à plat de la pertinence des outils est nécessaire, des moyens humains s'imposent.

Le rôle des SGAR est rappelé dans chaque région pour impulser une coopération renforcée entre les services.

Ce rôle est déjà tenu, mais une dynamique avec les réseaux pourrait être impulsée.

**NB** : Un groupe de travail composé de Direcctes a listé l'ensemble des missions des DIRECCTE.

Il a fait des propositions d'évolutions qui ne sont pas validées.

Cela constitue un point de départ c'est un état des lieux pour commencer ==> le résultat des discussions (? chez qui?) permettra de retenir peut être des propositions de ce GT

Une note des SG a été produite.

**Quelle mission peut-on abandonner ?**

**AUCUNE** selon A. Laurent, mais quelques petites ou micro missions

## **2 - Thème 14: emploi - développement économique**

La loi NoTRE en cours de discussion vient impacter la réforme territoriale de l'Etat sans avoir de visibilité très claire de ce que feront les parlementaires.

DGEFP : peut-être y aura-t-il une convergence avec les propositions du groupe de travail des Direccte sur les 60 propositions/décisions qui sont en cours d'expertise :

- beaucoup de proposition existent déjà !

1- celles qui ne dépendent pas de nous (DGEFP)

2- accélérer l'accompagnement global au 1er juil. 2015 entre les conseils généraux et pôle emploi (convention de partenariat : existe déjà) ;

3- transférer à pôle emploi le règlement des indemnités de chômage des contractuels de droit public

4- poursuivre la décentralisation de la form. Prof. des détenus (c'est déjà fait !)

5- Bloc contrôle : idée de stratégie commune des corps de contrôles (SRC – CCRF - et inspection du travail) + cibler l'analyse des risques sur les contrôles, là où il y a le plus de fraudes (concentrer les contrôles sur le travail illégal, ou écart à la loi sur les smic + contrôle de la form pro + contrôle des aides) ;

6- pour les Missions Locales : il existe un contrôle de gestion dans le cadre du dialogue de gestion (pôle 3 E)

7- rapprochement de ministère entre l'Éducation Nationale/Travail sur la simplification de la politique du titre (reconnaissance des formations diplômantes) qui sont les plus nombreuses pour ces deux ministères dans un premier temps, et homogénéisation entre les différents ministères, pour faire des CPC communs, ou en avoir moins, ou un dossier avec un socle commun)

- CREFOP (comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) : la région est partenaire mais pilotage revient à l'Etat et aux partenaires sociaux.

- Dématérialisation généralisée recherchée.

### **Pas d'abandon de missions**

### **3- CONTRÔLE : TOUS LES CONTROLES / IT/ SRC/EMPLOI DGT**

1. travailler sur l'analyse des risques

2. pédagogie du contrôle : doit conseiller et non pas seulement sanctionner !

- La contestation du contrôle de l'IT est relativement peu mise en cause.

*En revanche, il ressort d'un atelier mis en place par le SGG avec des chefs d'entreprise que les contrôles sur l'industrie URSAFF, impôts, crédit impôt/recherche peuvent remettre en cause d'une part les engagements financiers, ou imposer des modifications substantielles ayant un impact sur l'environnement d'autre part.*

-Coordination des contrôles sous l'autorité des préfets :

- Pour l'inspection du travail **OPPOSITION FERME** de la **DGT et du Cabinet** : rappel du principe de la convention 81 de l'OIT.

Néanmoins, il est acceptable qu'un échange d'information avec les autres services soit mis en place : une coordination avec les services du préfet pour exemple l'analyse des risques selon les domaines d'intervention des entreprises :

- travail illégal – maladie liées à l'amiante – et...
- 96% des infractions constatées par l'IT donnent lieu à une demande de mise en conformité.

### **- Contrôle DGEFP Pôle 3 E**

⇒ Sur le champ du contrôle les SRC sont concernés :

Dans 18 mois, la loi sur la formation professionnelle et plus particulièrement sur le contrôle des fonds de l'apprentissage et des OPCA vont générer la mise en place de contrôles chronophages. Une fois encore, le renforcement des SRC en moyens humains a été demandé. Actuellement des régions se trouvent en sous effectifs et ne peuvent plus accomplir leur mission correctement.

Le SG répond que désormais lors de la sortie tout nouveau texte (à partir de 2015), celui-ci devra être évalué par un test ATE (action territoriale de l'Etat), qui sera effectué par des services déconcentrés pour connaître la charge de travail supplémentaire exigée et la mobilisation des agents sur cette nouvelle politique, mais élude la question des effectifs de référence et des difficultés rencontrées....

Avant les tests ATE, il faut d'abord commencer à faire un état des lieux et une évaluation comme par exemple une étude sur « l'EMPLOI » afin de mesurer que les textes/réformes proposés sont efficaces sur ce champ.

⇒ Le contrôle des mesures « emploi »

Les CDET ne sont pas suffisamment formés pour le contrôle des aides à l'EMPLOI (départs en retraite des contrôleurs expérimentés)  
Ces aides représentent par exemple environ 15M€ en Midi Pyrénées.

### **Réforme Territoriale :**

Création de la MICOR (Jean-Luc Neuvache) + SGMAP + Ministère de l'intérieur

- Suivi de la réforme territoriale – un correspondant du SG des ministères sociaux
- Préparation de la réforme – arbitrage
- appuyer les préfigurations qui se mettront en place début avril 2015
- mi Avril désignation du préfet préfigurateur et choix du directeur de projet par le préfet après l'avis d'un jury réuni autour du SGG.

Un Directeur préfigurateur sera désigné pour chaque région reconfigurée avec une lettre de mission (est-ce un des 2 ou 3 Directeurs en place actuellement ? oui, mais pas seulement)

Quels critères pour nommer les préfigurateurs Directeurs ?

- Travailler autant que possible avec les Directeurs en place :
- Désignation au regard des critères d'ancienneté, de compétences, de l'antériorité de postes occupés de préfigurateur, meneur des réformes
- critère de juste équilibre entre Bercy/Travail sur les 7 postes de préfigurateurs DIRECTEURS
- critère équilibré H/F.

Le préfigurateur sera le Directeur « définitif » dans 2 ans sauf exception.  
L'avant projet est attendu pour la mi juillet.

Le rapport des inspecteurs généraux devra être présenté au 1er ministre le 17 mars avec :

- les préconisations d'organisation territoriale
- le diagnostic des services de l'Etat et leur fonctionnement

En avril : 1er ministre réunion de lancement de la réforme territoriale pour l'Etat.

Les ministères auront la main pour les positions des chefs lieux de régions en avant projet pour l'été

Où seront les chefs lieux de région, sauf pour Strasbourg qui est déjà déterminé, mais pas d'information pour les autres en sachant que la loi NoTRE prévoit la possibilité de changer les chefs lieux de région en 2016.

### **Ministère du travail et dialogue social : 1<sup>er</sup> janvier 2016**

- National : CTM et CTS

- Pour les DIRECCTE fusionnées, préconisations de mise en place de CTSD Conjoints avec la possibilité de nommer des experts des autres régions.

- Dialogue de gestion ;

- Accompagnement RH : comment repositionner les agents

- mobilisation des moyens (immobilier, chorus, logistiques...)

- Service informatique : comment travailler sur les applicatifs métiers, avec des visioconférences pour limiter les déplacements. ...

- appui juridique : révision du décret d'organisation des DIRECCTE – délégations de signature -

- communication : vis à vis des agents (changements en 2017)

**Les préfets feront sans doute de l'information interministérielle.**



***A suivre !!!***